



UN NOUVEL OUTIL POUR VOS ACTES SOUS SIGNATURE PRIVÉE !

Avec le nouveau service numérique **e-Acte sous signature privée**, simplifiez la réalisation des actes sous signature privée en permettant à vos clients de signer électroniquement leurs actes à distance ou en présentiel.

> DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX, CE NOUVEAU SERVICE OFFRE, POUR VOUS ET VOS CLIENTS :

- **Sécurité :**

- Avec une signature électronique garantie et sécurisée par un prestataire qui certifie l'unicité et l'intégrité de l'acte.
- Avec un accès aux informations confidentielles de l'acte final à partir de l'authentification (ou par email).

- **Facilité :**

- Outil intuitif.
- Possibilité pour toutes les parties de signer à distance sur ordinateur, tablette ou smartphone.
- Suivi de l'évolution de l'acte et de ses statuts.
- Possibilité de relancer les acteurs.

- **Rapidité :**

- Dès que l'acte est signé par toutes les parties, le document signé est automatiquement disponible sur la plateforme pour les avocats. Il est également mis à disposition des signataires.
- Possibilité de télécharger l'acte signé et de le retrouver à tout moment sur la plateforme.



> E-ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE EN PRATIQUE :

1. L'avocat initiateur crée l'acte : il peut ensuite ajouter les validateurs et les signataires et l'ensemble des documents liés à l'acte.
2. L'acte est soumis pour validation aux avocats des parties ou bien aux signataires eux-mêmes. L'étape de validation est facultative.
3. L'acte est transmis aux clients pour signature électronique.
4. Une fois l'acte signé par tous les clients, il est mis à disposition de l'avocat et des clients.

Sécurisé, facile, rapide...
Vous et votre client gagnez du temps !



CONNECTEZ-VOUS

GRÂCE À VOTRE CLÉ AVOCAT
OU VOTRE IDENTIFIANT E-DENTITAS
VIA VOTRE ESPACE AVOCAT.